



## COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau Directeur le mardi 16 Décembre 2014, 20h30, salle du Centre Socioculturel de Vouillé.

**Présents :** Jean CHARLES, Jacques OTRUQUIN, Guy POUSSET, Marie-Agnès REAU, Christiane FROGER, Nicole BESSERON, Gérard RICHARD, Jean-Paul TROUVE, Régis BREGEON, Jean-Yves AUGUSTE, Janine PIRONNEAU, Alain MONNEREAU.

**Excusées :** Myriam IZARD, Mireille JOURNAULT, Catherine NERISSON.

### Ordre du jour :

- Déclaration à la préfecture des nouveaux membres du Comité Directeur,
- Signatures auprès du Crédit Agricole,
- Pratiquer, encadrer, organiser l'activité de la marche (réunion du 08/12/14 du Comité Départemental),
- Liste des personnes ayant suivi une formation ou possédant un diplôme,
- Les membres non pratiquants et l'assurance Fédérale,
- L'assemblée Générale Départementale du 15 Février à Availles-Limouzine,
- Questions Diverses.

---

Jean-Paul TROUVE, Président du Comité Directeur remercie l'ensemble des participants de leur présence.

- Déclaration à la préfecture des nouveaux membres du Comité Directeur.
  - A ce jour, la déclaration du nouveau bureau est faite par le secrétaire, auprès de la préfecture, de la fédération et du Comité.
- Signatures auprès du Crédit Agricole,
  - Après délibération, ce jour, le Comité Directeur de l'association le MIL'PAT, dont le siège social est au centre socioculturel de Vouillé, autorise M Régis BREGEON, trésorier de l'association à utiliser le chéquier de l'association avec sa propre signature pour les dépenses approuvées de cette association.
  - Faire la demande du changement d'adresse des chèquiers auprès du Crédit Agricole, Jacques et Régis.
  - Régis demande la consultation en ligne des comptes Crédit Agricole du MIL'PAT.
- Pratiquer, encadrer, organiser l'activité de la marche (réunion du 08/12/14 du Comité Départemental),
  - Jean-Paul nous fait part de quelques points abordés à la réunion du CD. Le MIL'PAT était représenté par Jean Paul TROUVE, Guy POUSSET et Joseph PUAUT.
  - « Pratiquer, -encadrer, -organiser  
Aucune formation initiale n'est obligatoire pour guider une randonnée. Par contre en cas de problème il sera recherché des responsabilités notamment sur le respect du code de la route et sur le choix du circuit organisé.  
La responsabilité vis à vis du code de la route sera de la responsabilité de celui qui mène la randonnée mais aussi des personnes qui ont suivi une formation et qui sont présents à cette randonnée. ( il doit y avoir concertation entre eux en cas de prise de décision)  
La responsabilité du président est engagée dans l'acceptation du circuit proposé notamment en cas d'un circuit dangereux ou non adapté aux participants. (ex : montagne)  
La formation est donc la meilleure solution pour prévenir tout problème. C'est pourquoi la fédération préconise des formations différentes en fonction de la pratique envisagée. (Sortie à la journée ou randonnée sur plusieurs jours).  
La pratique de la raquette à neige doit se conformer aux recommandations de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (fédération délégataire). »
  - Guy fait remarquer que les responsabilités sont partagées lorsqu'une randonnée est guidée par une personne brevetée plus un animateur qualifié (ex : montagne, raquettes).
  - Nicole insiste sur le fait qu'il est difficile pour un animateur de randonnée de se faire écouter par le groupe de randonneurs lors de passages dangereux, ex : routes.
- Liste des personnes ayant suivi une formation ou possédant un diplôme,
  - Faire un bilan des formations reçues (formations de base, PSC1) par les membres du MIL'PAT. Envoi d'un mail à tous les adhérents : Jean-Yves.
  - 4 personnes sont inscrites au stage de base. La cession étant limité à vingt personnes, la priorité se fera comme suit :

- 1- Gilles BODIN
  - 2- régis BREGEON
  - 3- Evelyne BODIN
  - 4- Micheline HUMBERT
  - 5- Myriam IZARD
- 4 personnes sont inscrites au stage PSC1 :  
Jacques et Réjane OTRUQUIN et Jocelyne et Jean-Yves AUGUSTE.

➤ Les Membres non pratiquants et l'assurance Fédérale.

- Jean fait remarquer, que pour être assuré, il faut être au minimum adhérent. Conformément aux statuts de l'association, les personnes « bienfaiteurs » prennent leur adhésion sous forme de dons en Euros et bénéficient de l'assurance de l'association en cas de problème lors d'une manifestation dans le cadre des activités du MIL'PAT.

➤ L'assemblée Générale Départementale du 15 Février à Availles-Limouzine

- Inscription aux repas envoi d'un mail aux adhérents.

➤ Questions Diverses.

- Le site Internet de l'association est gratuit mais il y a de la pub et des fonctions limitées. Jean propose un site payant de 45€ par an environ pour un site sans pub et avec des pages réservées accessibles par un code d'accès. Le Comité Directeur est d'accord pour ce site payant.

-Préparation de la galette des rois du 4 Janvier 2015 :

- Christiane : achat de 10 galettes, rappel aux adhérents et Christian JOUVIN,
- Jean-Yves : Vouvray
- Jacques : Cassis
- Catherine : Gobelets FFR
- Vidéo : Simon et Guy
- Ecran, câbles, haut parleur : Jacques et Jean.

- Repas des baliseurs, Alain nous prépare un petit salé lentilles, salade de fruits, broyés de Marie Agnès,
- Guy a fait une fiche éco veille concernant le circuit bleu à la Com/Com de Nouaillé-Maupertuis.

Fin de Compte rendu

Le président  
Jean-Paul TROUVE



Le secrétaire  
Jean-Yves AUGUSTE

